

Nombre de membres :

- du conseil municipal : 23
- en exercice : 23
- présents : 15
- pouvoirs : 1
- absents : 7
- prenant part à la délibération : 16

## **Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 21 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 21 décembre à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune d'Entre-Vignes, sous la présidence de M. Jean-Jacques ESTEBAN, maire.

**Date de la convocation :** 14 novembre 2023 - **Date de l'affichage :** 26 décembre 2023

### **Membres Présents :**

APARICIO Cloé, ASTROLOGI Tenessy, CARO Gérard, COULET Brigitte, ESTEBAN Jean-Jacques, GASIGLIA Éric, GRISOUL Philippe, GROS Vincent, LE BONNIEC Maria, LONVIS Dominique, LUNARDI Karine, MARTIN Jean-Maurice, RAYNAUD Fabrice, RUY-BERGEON Anaïs, SABATIER Christophe

**Membres ayant donné procuration :** VOISIN Nicolas à ESTEBAN Jean-Jacques

### **Membres absents :**

CONGE Pascal, DEVOT Sylvie, MARCAIRE Sabine, PEITAVY Floriane, PIEYRE Laurence, URSCH Jacky, VERGNET Anne

**M. Éric GASIGLIA est élu secrétaire de séance.**

## **Délibération n°2023\_51–Modification des statuts du syndicat intercommunal de cammaou**

**Rapporteur : Fabrice RAYNAUD**

Le Syndicat Intercommunal de CAMMAOU a été créé à compter du 1er Janvier 2013 pour être le gérant de l'eau et de l'assainissement sur les communes de Saint Christol, Saint Sériés et Saturargues.

Par délibération, le conseil municipal avait approuvé l'entrée de la commune historique de Vérargues dans ce syndicat à compter du 1er janvier 2023.

Cette intégration a nécessité un changement des statuts du syndicat Intercommunal de Cammaou.

Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette modification

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-18,

Vu la nécessité de changer les statuts du syndicat intercommunal de Cammaou afin d'intégrer la commune historique de Vérargues,

Vu la délibération du syndicat intercommunal de Cammou n°2023-22 en date du 21 novembre 2023 portant sur la modification de ses statuts suite à cette intégration,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : D'APPROUVER la modification des statuts du syndicat intercommunal de Cammaou afin d'y intégrer la commune historique de Vérargues.

**Approuvée à l'unanimité**

M. le Maire  
Jean-Jacques ESTEBAN

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

